

De: Mairie Le Pin <secretariat@mairielepin.fr>
Envoyé: mardi 4 mars 2025 17:05
À: asso.even.com@mairielepin.fr
Objet: Lettre d'information n°3 Le Pin : Votre Newsletter du mois de mars !

Problèmes d'affichage ? [Affichez cette newsletter dans votre navigateur.](#)



LETTRE D'INFORMATION N°3 - LE PIN

Prolongation de l'enquête publique SUEZ



Sur demande de Mme le Maire, Lydie Wallez et d'associations environnementales locales, l'enquête publique relative au projet d'exploitation et d'extension de l'installation de stockage de déchets dangereux sur la commune est prolongée de 8 jours, soit jusqu'au samedi 15 mars 2025 à 12h.

La prochaine permanence est prévue en mairie le vendredi 7 mars de 14h30 à 17h30 et une permanence supplémentaire a été fixée le samedi 15 mars de 9h à 12h.

Venez nombreux rencontrer la commission d'enquête et apporter votre contribution sur le registre dédié ou en ligne sur <https://www.registre-numerique.fr/suez-isdd-villeparisis-le-pin>.

Nouveau circuit de la ligne de bus 4 et 4S



Le passage des bus rue de Verdun n'est pas sans poser des soucis aux riverains qui se plaignent fréquemment des tremblements des maisons au moment des passages, des rétroviseurs régulièrement cassés et du bruit notamment lorsqu'un bus est bloqué dans la rue.

Une demande a été adressée à Ile-de-France Mobilité ainsi qu'à la Directrice de Transdev afin de dévier les bus en provenance de

Chelles et en direction de Claye-Souilly, vers la rue de Courtry.

A terme, un arrêté interdisant leur circulation rue de Verdun sera pris.

Inscription crèche intercommunale

Si vous souhaitez inscrire votre enfant en crèche intercommunale, merci de bien vouloir contacter le Relais Petite Enfance (RPE) de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France à rpe.guichetunique@cc-pmf.fr ou le Service Petite Enfance au 01 60 54 68 48 au plus tard avant le 8 mars prochain.



Les établissements d'accueil de la Petite Enfance de la CCPMF sont réservés exclusivement aux enfants dont les parents résident sur une des communes du territoire.

Collecte déchets verts



La collecte des déchets verts reprend à partir du 12 mars prochain. Les bacs sont collectés toutes les semaines jusqu'au 1 décembre, le mercredi après-midi.

En juillet et août, la collecte a lieu toutes les deux semaines, le 02, 16 et 30 juillet et le 13 et 27 août.

Formation BAFA pour les jeunes pinois

Vous habitez Le Pin et avez entre 16 et 20 ans, la mairie prendra en charge la formation BAFA de 10 jeunes, en partenariat avec la commune de Villevaudé à compter des vacances de la Toussaint. L'objectif est d'obtenir une formation diplômante pour l'encadrement des enfants et adolescents. Le stage sera organisé par la Ligue de l'Enseignement. D'autres informations vous seront communiquées ultérieurement.



Faites-vous connaitre en mairie !

Coût des incivilités



Le grand nettoyage des incivilités a coûté cher à la commune. En effet, la facture s'élève à 3 000 €.

Soyons tous solidaires, si vous êtes témoins d'un tel déballage, n'hésitez pas à relever les plaques d'immatriculation des véhicules et à les communiquer en Mairie.

Nouvelle décoration au bungalow

Le renouvellement des stores du bungalow a été réalisé par le Service Technique de la commune. Les Petits Rats vont désormais profiter d'un espace beaucoup plus lumineux pour s'entraîner.



Sécurisation des accès au stade



Après d'importants travaux de remise en état, le terrain de football en herbe fait peau neuve. Son accès vient d'être sécurisé.

Par la même occasion, le terrain communal a été dégagé et nettoyé.

Calendrier de collecte 2025

LE PIN

CALENDRIER 2025 COLLECTE DES DÉCHETS

SORTIR LES BACS LA VEILLE DE LA COLLECTE
(COLLECTE ASSURÉE MÊME LES JOURS FÉRIÉS)

En janvier 2024, la Communauté de communes Plaines et Monts de France a installé des bornes à biodéchets sur le territoire.
Les habitants ont ensuite été dotés d'un kit composé d'un bio seau et de badges d'accès.
Les déchets sont acceptés en vrac.

85 bornes à biodéchets installées sur le territoire

376 tonnes de biodéchets collectées en 2024

DÉCHETS ACCEPTÉS : légumes et fruits / pain / céréales / produits laitiers / restes de repas / restes de viande / petits os / restes de poissons / crustacés / coquillages / fibres et marc de café / sachets de thé / douilles en papier / rognons, noix, coquilles d'œufs écorchées / fleurs et plantes fanées sans terre ni pot.

Plaines & Monts de France

Une question ?
Besoin de plus d'informations ?
Sur votre portail usager ou sur environnement@cc-pin.fr

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
MARDI MATIN SEMAINE IMPAIRE (poubelle grise)

Jan	fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
14	11	11	8	6	3	1	12	9	7	4	2
28	25	25	22	20	17	15	26	23	21	18	16
						29					30

COLLECTE SÉLECTIVE

Le bac de tri sélectif est collecté toutes les semaines
LE JEUDI MATIN

BORNES À BIODÉCHETS

Les bacs sont collectés, lavés et remplacés toutes les semaines. Vous avez accès à l'ensemble des bornes du territoire de la CCPMF.

OFFRE VOLONTAIRE

BORNES À VÊTEMENTS

Tous les textiles sont à jeter dans l'une des bornes disposées dans votre commune ou sur le territoire de la CCPMF.

OFFRE VOLONTAIRE

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Du 12/03 au 10/12, le bac des déchets verts est collecté toutes les semaines
LE MERCREDI APRÈS-MIDI

EN JUILLET-AOÛT TOUTES LES DEUX SEMAINES
02/07 - 16/07 - 30/07
13/08 - 27/08

BORNES À VERRE

Tous les verres* sont à jeter dans l'une des bornes disposées dans votre commune.
*sauf la vaisselle cassée, les flacons de parfum, les ampoules...

OFFRE VOLONTAIRE

ENCOMBRANTS

Sur rendez-vous. Inscription obligatoire sur votre portail usager.

Direction de la communication de la CCPMF / Imprimerie Groupe Michel Cabalano / Ne pas jeter sur la voie publique / Déc. 2024

Repas des seniors - Jeudi 13 mars prochain

Pour les personnes ayant retourné leur coupon-réponse en mairie, n'oubliez pas la date du repas des seniors, jeudi 13 mars prochain à 12h en Salle Polyvalente !



LE PIN - Le mag n°6

Mars 2025



Cliquez sur le visuel ci-dessus pour feuilleter le magazine de chez vous



[Se désabonner](#) - [Modifier votre souscription](#)